



HAL
open science

LES RETRAITÉS : ACTEURS DE LA CRÉATION D'ACTIVITÉS

Hélène Blasquiet-Revol, Clovis Sabau, Marie-Anne Lenain, Jean-François Mamdy, M Glenat, Caroline Gaudemer, Marine Koch-Mathian

► **To cite this version:**

Hélène Blasquiet-Revol, Clovis Sabau, Marie-Anne Lenain, Jean-François Mamdy, M Glenat, et al..
LES RETRAITÉS : ACTEURS DE LA CRÉATION D'ACTIVITÉS. *Gérontologie et Société*, 2011, Vieillesse ordinaires, 2011-3 (138), pp.51-65. hal-02125037

HAL Id: hal-02125037

<https://hal.science/hal-02125037>

Submitted on 10 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES RETRAITÉS : ACTEURS DE LA CRÉATION D'ACTIVITÉS

Hélène Blasquiet-Revol, Clovis Sabau, Marie-Anne Lenain, Jean-François Mandy, Mélanie Glénat, Caroline Gaudemer et Marine Koch-Mathian

Fond. Nationale de Gérontologie | « **Gérontologie et société** »

2011/3 vol. 34 / n° 138 | pages 51 à 65

ISSN 0151-0193

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2011-3-page-51.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Fond. Nationale de Gérontologie.

© Fond. Nationale de Gérontologie. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



LES RETRAITÉS : ACTEURS DE LA CRÉATION D'ACTIVITÉS

**HÉLÈNE BLASQUIET-REVOL, CLOVIS SABAU,
MARIE-ANNE LENAIN & JEAN-FRANÇOIS MAMDY**

VETAGRO SUP – UMR MÉTAFORT

En partenariat avec:

MÉLANIE GLENAT, CAROLINE GAUDEMER & MARINE KOCH-MATHIAN
RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS (RSI)

En nous appuyant sur le triptyque de co-crédation proposé par le programme de recherche CreActE qui s'intéresse à la création d'activités nouvelles et d'emplois, nous proposons d'éclairer la situation et les dynamiques de création d'activités par les retraités (âgés de 60 ans ou plus). En effet, la localisation et le profil de ces retraités-crédateurs sont mal connus et relativement sous-estimés. À partir d'une enquête postale transmise à 3 336 retraités-crédateurs de service, grâce au concours du RSI, sur huit départements des régions Rhône-Alpes et Auvergne, nous identifions les caractéristiques de ces retraités qui créent ou reprennent une activité à leur retraite, les motivations qui les poussent à créer, ainsi que les facteurs ayant freiné ou favorisé leur création. Nous dressons également deux portraits-types de retraités-crédateurs : le retraité-crédateur urbain autochtone et le retraité-crédateur migrant vers le rural, qui peuvent constituer des opportunités de développement économique selon le profil du territoire concerné.

RETIRED PEOPLE: POST CAREER ENTREPRENEURS

Based on the co-creation triptyque put forward by the CreActE research programme concerning the setting-up of new activities and employment, we highlight the situation and dynamics of the activity creation of retired people (60 and over). Indeed, the localisation and profile of these post career entrepreneurs are little known and relatively underestimated. Based on a postal survey sent to 3336 retired service creators, and with the help of the RSI (Regime Social des Indépendants) over 8 departments in the Rhône-Alpes and Auvergne regions, we have identified the characteristics of these retired people who create or continue an activity on retirement. Their motivations are examined as well as factors having hindered or helped their activity creation. We also describe two typical portraits of post career entrepreneurs: those of urban origin in urban surroundings and those migrating to the countryside. Both offer economical development opportunities according to the territory concerned.

Les auteurs tiennent à remercier tout particulièrement le RSI pour son implication dans cette étude et sa contribution à cet article.

La société vieillit en France (Blanpain et Chardon, 2010) et dans la majorité des pays du globe (United Nations, 2009). Ce constat fait émerger un ensemble de questions économiques et sociales (Barnay et Sermet, 2007) encore principalement concentrées sur la dépendance (le cinquième risque), l'accès aux soins et aux services.

Les territoires ruraux sont concernés au premier plan. En effet, dans les espaces ruraux, plus qu'en milieu urbain, la tendance au vieillissement s'accroît, la part des personnes âgées et très âgées parmi l'ensemble de la population ne cesse d'y croître (INSEE Auvergne, 2010).

Dans ces espaces, le vieillissement de la population est perçu négativement, en relation avec l'histoire du dépeuplement et de l'exode rural. Pourtant, depuis l'avènement de l'économie résidentielle et présentielle (Davezies et Lejoux, 2003) dans les stratégies territoriales, de nombreux auteurs soulignent l'importance de l'opportunité économique liée à la présence de personnes âgées, et plus précisément de retraités, pour les territoires. Ainsi, Talandier (2007 ; 2008) identifie les retraités comme une opportunité d'emplois indirects pour les territoires ruraux. En exprimant des besoins spécifiques en termes de loisirs et de services, ils insufflent de nouvelles dynamiques au sein des territoires. Leur contribution au développement local se traduit donc indirectement en création d'emplois (Parant, 2007 ; Vollet, Roussel *et al.*, 2007), notamment dans le secteur des services.

Mais au-delà des emplois indirects liés à leur présence et leurs besoins, les retraités peuvent être des créateurs d'emplois directs. Avec le dispositif de cumul emploi-retraite, le retraité peut exercer, voire créer, une activité professionnelle tout en percevant une pension de retraite. Cependant, et même si l'on assiste de plus en plus à la prise en compte des retraités dans la vie économique des territoires (Vimont, 2001 ; Guillemard, 2002), les recherches portant spécifiquement sur le retraité-créateur sont peu nombreuses. Ainsi, afin d'appréhender l'apport des retraités-créateurs pour les territoires, nous proposons de qualifier plus précisément les caractéristiques socio-spatiales dans lesquelles s'inscrivent les personnes retraitées qui entreprennent une démarche de création d'activités de service. Qui sont-elles ? Quelles motivations et quels facteurs stimulent leurs choix d'activité, de localisation, etc. ?

De quelle manière s'y sont-elles prises et quelles sont les structures avec lesquelles elles ont eu des interactions au cours de l'émergence de l'entreprise? Quel est le lien qu'elles entretiennent avec le territoire d'implantation de leur activité?

Dans une première partie, nous exposerons à la fois notre cadre d'analyse et notre méthode de travail réalisée en partenariat avec le RSI (Régime Social des Indépendants)¹. Ensuite, nous identifierons les caractéristiques des retraités qui créent ou reprennent une activité à leur retraite, les motivations qui les poussent à créer, ainsi que les facteurs ayant freiné ou favorisé cette création. Enfin, aux regards de notre analyse, nous discuterons de l'opportunité que constitue l'accueil de retraités dans les territoires pour le développement local.

CADRAGE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE

LE TRIPTYQUE DE CO-CRÉATION D'ACTIVITÉS

Selon le modèle formulé par Verbeck *et al.* (2011), la création d'activités est considérée comme une co-construction associant principalement trois pôles: le créateur, l'accompagnement et le territoire. En effet, la création d'activités et d'emplois ne peut aboutir qu'en présence de ces trois éléments constituant chacun un pôle du triptyque de co-création en interaction. L'activité sur un territoire tiendrait ainsi à l'implication de chacun de ces pôles.

Le pôle du créateur inclue le créateur de l'activité et ses réseaux sociaux. Dans ce pôle, nous nous intéressons au cas particulier où l'entrepreneur de plus de 60 ans a soldé sa retraite au moment de la création, bénéficiant ainsi du dispositif de cumul emploi-retraite (cf. encadré 1). Nous appelons ces personnes les retraités-créateurs.

Le pôle de l'accompagnement à la création d'activités regroupe les structures et organismes qui interviennent dans la création de l'activité, pour apporter une aide, qu'elle soit d'ordre financier, moral, ou bien encore technique.

1. Le RSI est un organisme qui assure la protection sociale obligatoire de plus de 2,5 millions de chefs d'entreprises indépendants en activité - artisans, commerçants, industriels et professionnels libéraux (Caisse Nationale du RSI, 2010). Les assurés au RSI sont « des travailleurs non salariés non agricoles qui exercent à titre personnel une activité artisanale, commerciale, industrielle ou libérale, et certains dirigeants ou associés de société ». Toutefois, tous les travailleurs indépendants non agricoles ne sont pas affiliés au RSI, certains le sont au régime général (certains statuts professionnels, ou certaines professions libérales; notamment les professionnels médicaux conventionnés secteur I).

Le cumul emploi-retraite

Pour bénéficier de cette opportunité, le retraité doit respecter certaines conditions qui se sont assouplies au fil du temps. La loi portant réforme des retraites d'août 2003 a ouvert la possibilité aux assurés de cumuler librement une pension de retraite avec une activité professionnelle relevant d'un autre régime de retraite. Ceci alors que, précédemment, le cumul d'une activité et d'une pension d'un même régime était encadré par des plafonds de revenus et des durées d'interruption d'activité à respecter.

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et le Régime Social des Indépendants (RSI) ont estimé fin 2008 les bénéficiaires de cet assouplissement à 62300 travailleurs indépendants cotisant au RSI, qui avaient liquidé leur pension de retraite au Régime Général (Bac & Gaudemer, 2010). Mais il faut également tenir compte des cumuls emploi retraite internes à chacun des régimes de retraite. Par exemple, au régime général, 206887 retraités partis avant 2008 cumulaient un emploi salarié et une retraite fin 2008 (Guilain, Grave *et al.*, 2009; Bridenne & Mette, 2010). Du fait de la libéralisation de la réglementation en 2009, les effectifs de retraités en activité sont en régulière augmentation. Désormais, les assurés de l'ensemble des régimes d'assurance vieillesse peuvent, sous conditions d'âge (65 ans ou avoir liquidé sa pension au taux plein) et de subsidiarité (avoir liquidé l'ensemble de ses avantages vieillesse de base et complémentaire), cumuler librement leur pension de retraite et le revenu d'une activité professionnelle quel que soit le régime de retraite.

Quant au pôle du territoire, il correspond au territoire sur lequel le retraité-créditeur va s'installer et s'insérer, voire s'ancrer.

L'émergence d'activité sur un territoire ne va donc pas dépendre uniquement de la demande locale, mais de l'ensemble des conditions socio-spatiales dans lesquelles le créateur s'inscrit et se réalise, de manière plus ou moins consciente et volontaire.

UNE MÉTHODE BASÉE SUR DES ENQUÊTES PAR QUESTIONNAIRES

Nous nous focalisons sur trois catégories de travailleurs indépendants : les commerçants, les artisans et les professions libérales qui cotisent au RSI. Un questionnaire a été envoyé aux cotisants RSI ayant créé une activité après l'âge de 60 ans sur huit départements d'Auvergne et Rhône-Alpes (Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Haute-Loire, Loire, Puy-de-Dôme, et Rhône - terrains étudiés dans

le cadre du PSDR CreActE²) avec un taux de réponse de 20% (666 retours sur 3 336 envois, dont 602 déclarés retraités³).

Le questionnaire abordait plusieurs thématiques selon les trois pôles du triptyque de co-création :

● **Pôle du retraité-créateur**

La première partie du questionnaire concernait le créateur et son activité (son année de naissance, sa profession, le type d'activité créée, et le lieu d'implantation de son activité) suivie d'une deuxième partie sur le créateur et sa retraite: le créateur est-il ou non retraité, l'âge de prise de retraite, la raison de la prise de retraite.

● **Pôle de l'accompagnement à la création**

La troisième partie du questionnaire traitait du processus de création d'activités en lui-même: l'activité précédemment exercée, le lieu de cette précédente activité, la formation initiale du créateur, l'investissement de départ pour la création, le statut de l'activité, la motivation à la création et les freins rencontrés. La quatrième partie abordait l'accompagnement reçu: les organismes ou personnes ayant été utiles au créateur, et le type d'aide apporté.

● **Pôle du territoire d'implantation de l'activité créée**

La dernière partie se focalisait sur le lien du créateur au territoire de localisation de son activité: à travers l'utilisation de ressources locales, le lien aux professionnels locaux et l'ancrage de l'activité créée.

L'encodage des questionnaires a été effectué sous le logiciel SPAD v.7 grâce au module SPAD Questions. La base obtenue a ensuite été homogénéisée (réencodages de variables, tests de cohérence, élimination des non-réponses). Puis sous SPAD, nous avons réalisé des traitements statistiques descriptifs (âge du créateur, localisation, profession...), des analyses croisées (entre la localisation et le type d'activités par exemple) et une analyse factorielle (analyse des correspondances multiple et classification ascendante hiérarchique) permettant d'identifier différents profils de retraités-créateurs.

2. Pour et Sur le Développement Régional (PSDR), «Création d'Activités nouvelles et d'Emploi» (CreActE).

3. Le RSI ne connaissant pas l'existence d'une retraite dans un autre régime pour leurs cotisants, la qualité de retraité du questionnaire était déclarative.

...

...

LA CRÉATION D'ACTIVITÉS DE SERVICE PAR LES RETRAITÉS-CRÉATEURS VUE À TRAVERS LE PRISME DU TRIPTYQUE DE CO-CRÉATION

PÔLE DU CRÉATEUR : DEUX LOGIQUES DISTINCTES DE CRÉATION D'ACTIVITÉS

Weber et Schaper (2003) soulignent que les retraités ne peuvent pas être considérés comme un groupe homogène mais constituent une population hétérogène, en termes de profils et d'expériences. Grâce à l'analyse factorielle, nous avons pu mettre en évidence deux profils de retraités-créateurs dont les caractéristiques et les logiques d'action diffèrent tendanciellement.

DEUX PROFILS DE RETRAITÉS-CRÉATEURS : «URBAIN AUTOCHTONE» ET «RURAL MIGRANT»

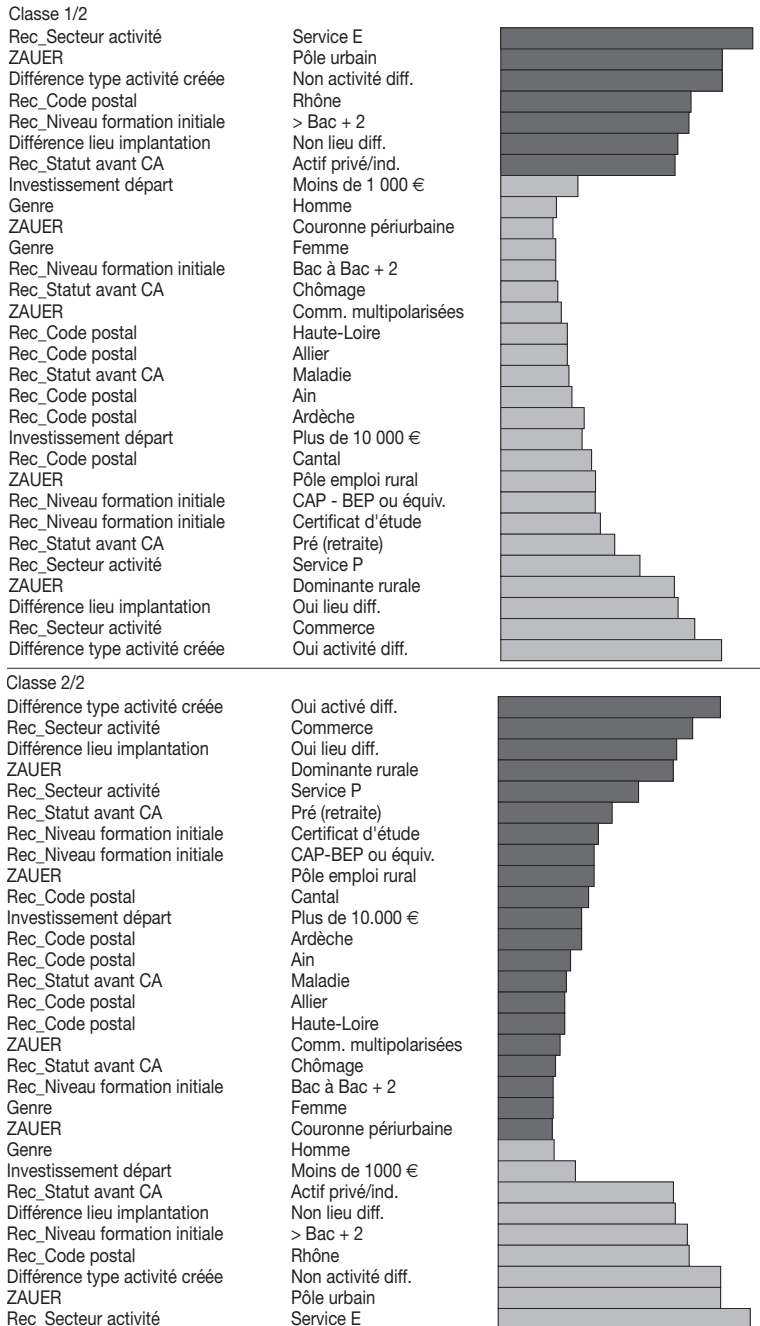
Les profils de retraités-créateurs identifiés (Figure 1) se distinguent selon des variables socioprofessionnelles (genre, âge, secteur d'activité, formation initiale, lieu de la création, statut avant la création) et selon des variables liées à la création de l'activité en elle-même (investissement de départ, différence entre cette activité et l'activité précédente, localisation de l'activité, différence de localisation entre cette activité et l'activité précédente). Ces variables ont été sélectionnées par analogie avec celles décrivant les créateurs d'activités en général, des facteurs communs existant entre les créateurs âgés et ceux de tout âge (De Bruin et Firkin, 2001).

Les profils obtenus peuvent être distingués selon deux axes: la mobilité des retraités-créateurs – autochtones ou migrants – et la localisation de leur activité – espace rural ou urbain –.

La classe 1, qui rassemble 63 % des enquêtés, correspond au profil de retraités-créateurs urbains «autochtones». Il s'agit de retraités ayant créé une activité qui n'est pas différente de celle exercée précédemment et qui n'est pas localisée dans un espace différent. On y trouve plutôt les retraités masculins (66% des hommes enquêtés sont dans cette classe), ayant créé une activité de services aux entreprises (à 64%) localisée dans l'espace urbain, pôle ou couronne périurbaine. A titre d'exemple, 68% des retraités de cette classe ont créé leur activité dans le département du Rhône, plus précisément dans la grande couronne lyonnaise. Ils ont un niveau de formation initiale élevé (60% ont un diplôme supérieur

Figure 1

Valeurs-test des modalités des variables constitutives de l'AFCM contribuant (en gris foncé) ou non (en gris clair) à la formation des classes



à Bac+2), et lorsqu'ils ont créé leur activité, l'investissement initial était relativement faible: 69% des retraités de cette classe ont eu un investissement inférieur à 1000 €.

La classe 2, moins homogène et plus réduite (37% de l'échantillon), reflète surtout des tendances. Il s'agit plutôt de retraités-créateurs ruraux « migrants » qui ont créé une activité différente de celle qu'ils exerçaient précédemment et dans un lieu différent. Ils sont installés préférentiellement dans les espaces ruraux (cette classe regroupe notamment tous les retraités-créateurs du Cantal, et une grande majorité de ceux de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardèche et de la Haute-Loire, départements principalement ruraux). Par ailleurs, on y trouve une grande partie des retraités-créateurs ayant créé une activité de commerce ou de services aux particuliers.

En outre, comparativement à la classe 1, les retraités-créateurs de cette classe semblent investir davantage dans leur création (20% des retraités-créateurs de la classe 2 ont investi plus de 10000€ dans leur création contre 7% de la classe 1). De la même manière, la classe 2 rassemble 51% des femmes de l'échantillon, elle est donc un peu plus féminine que la classe 1. Enfin, les retraités-créateurs de cette classe ont un niveau de formation initiale un peu moins élevé que ceux de la classe 1.

UN TYPE D'ACTIVITÉ LIÉ AU CHOIX DE LOCALISATION

Premier élément distinctif de ces deux classes, on observe (Figure 2) une prépondérance des professions libérales dans les pôles urbains et leurs couronnes, et dans les communes multipolarisées, alors que dans l'espace rural (pôle d'emploi de l'espace rural et sa couronne, et espace à dominante rurale), les retraités-créateurs artisans et commerçants sont les plus représentés.

Plus précisément (Figure 3), les retraités-créateurs professions libérales du milieu urbain et des petites villes se tournent principalement vers le service aux entreprises, tandis qu'en milieu rural, les retraités-créateurs développent des activités de commerce et de services aux particuliers. En ce sens, la classe 2 des retraités-créateurs ruraux « migrants » répond aux besoins des espaces ruraux, surtout centrés sur le développement et le maintien des services de proximité. Ceci rejoint ce que nous avons déjà identifié à travers nos entretiens auprès des accompagnateurs à la création d'activités (Sabau, Blasquiet-Revoll *et al.*, 2010).

Figure 2
Répartition des professions exercées par les retraités-créateurs
selon leur localisation

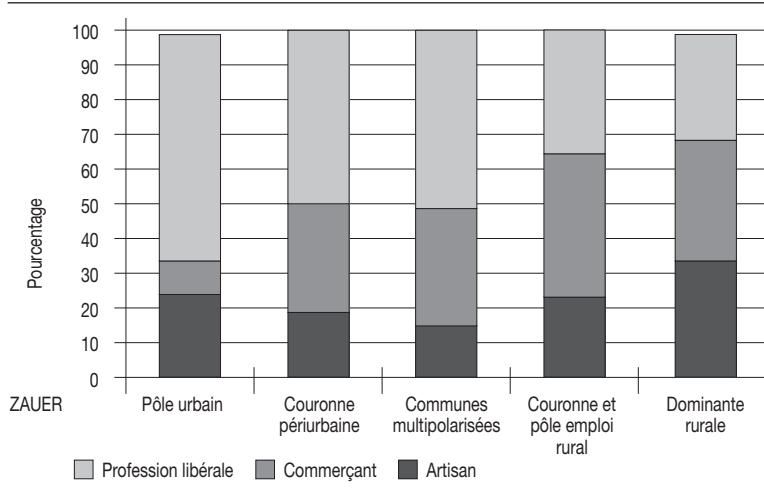
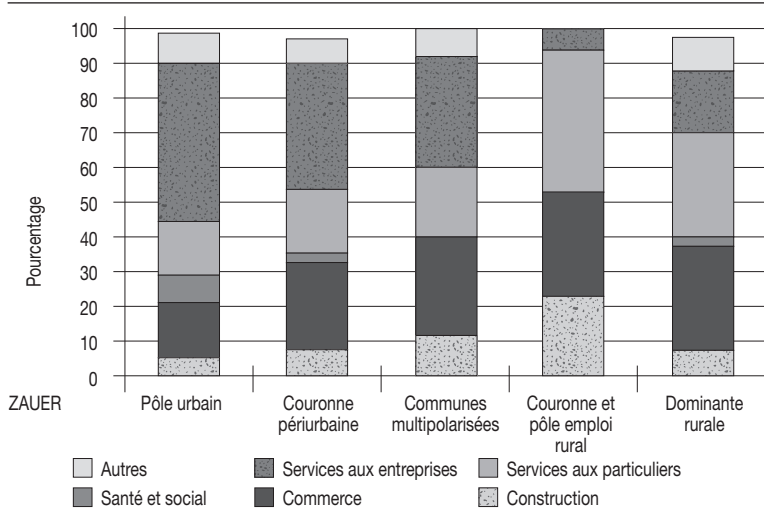


Figure 3
Répartition des secteurs d'activité des retraités-créateurs selon leur localisation



UNE CRÉATION D'ACTIVITÉS LIÉE AU PARCOURS ET À LA SITUATION DU RETRAITÉ-CRÉATEUR

En moyenne, les retraités-créateurs ont pris leur retraite à 61 ans, âge proche de celui observé au RSI ces dernières années. Avant la création de leur activité, la plupart (71% des personnes interro-

gées) exerçait une activité (dont trois quarts étaient des salariés), les autres étant déjà retraités ou sans emploi (invalidité, maladie, chômage). Près de la moitié des retraités-créateurs (45%) expliquent leur décision de prendre leur retraite comme un choix de cessation d'activité, contre 36% qui considèrent qu'ils y ont été contraints. Une fois à la retraite, les personnes interrogées ont à 86% décidé de reprendre une activité en créant une nouvelle entreprise indépendante (plutôt que de reprendre une activité existante).

Plus des trois quarts des retraités-créateurs (79%) considèrent que la création d'une activité indépendante après 60 ans est liée à une motivation d'ordre sociale (Tableau 1). Ces aspects sociaux recourent deux sous-motivations différentes: s'occuper à la retraite (56%) ou vouloir mettre ses compétences au service des autres (42%). Ces motivations sociales prédominent sur la motivation économique, même si 62% des répondants ont tout de même créé leur activité pour augmenter leurs revenus, que ce soit par envie (33%) ou par besoin (31%). Cette observation contredit l'affirmation souvent avancée selon laquelle les retraités créeraient une activité avant tout pour améliorer leur revenu. Enfin, d'autres motivations plutôt stratégiques (61%) expliquent la décision de vouloir exercer une activité indépendante à la retraite. Derrière cette famille de motivations, nous avons regroupé le goût d'entreprendre (24%), le souhait d'être indépendant (18%), le fait d'avoir une idée nouvelle de produit ou de saisir une opportunité (23%)⁴.

4. La question des motivations était à choix multiple: chaque enquêté pouvait ainsi donner jusqu'à trois réponses.

Tableau 1
Motivations des retraités à créer une activité indépendante après 60 ans selon le profil (plusieurs réponses possibles)

	Classe 1 retraités-créateurs urbains autochtones	Classe 2 retraités-créateurs ruraux migrants	Ensemble des retraités- créateurs
Motivation sociale	87 %	72 %	79 %
Motivation économique	61 %	68 %	62 %
Motivation stratégique	65 %	60 %	61 %
Seule possibilité pour exercer	23 %	38 %	29 %

Les deux profils de retraités-créateurs identifiés précédemment se distinguent au niveau des motivations de création. Les retraités-créateurs «urbains autochtones» (classe 1) sont plus nombreux à considérer que la création de leur activité relève du domaine social que les retraités-créateurs «ruraux migrants» (87% contre 72%). Les retraités-créateurs au profil «urbains autochtones» ont moins souvent cité le besoin ou l'envie d'augmenter leurs revenus que les motivations d'ordre stratégique.

PÔLE DE L'ACCOMPAGNEMENT : UN PROCESSUS DE CRÉATION IMPACTÉ PAR LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL, RÉGLEMENTAIRE ET SOCIAL

Les retraités-créateurs interrogés ont affirmé n'avoir pas ou peu (24%) été aidés dans leur démarche de création. 28% d'entre eux ont affirmé que leurs familles, amis et proches leur ont apporté un soutien moral salubre et 10% ont cité des relations professionnelles diverses (essentiellement les «urbains autochtones» qui profitent de leur réseau professionnel antérieur pour se forger une clientèle d'entreprise à qui proposer des services). Les retraités-créateurs faisant appel à des organismes d'accompagnement à la création d'activités sollicitent surtout des organismes de l'État (chambres consulaires et services déconcentrés) plutôt que des organismes dont l'aire d'action est plus locale (conseil général, commune ou intercommunalité, conseil régional ou encore associations d'accompagnement et de soutien à la création d'activités), et ce essentiellement pour des appuis techniques. Enfin, 8% des retraités-créateurs interrogés ont affirmé que la banque leur avait été utile pour une aide financière.

Par ailleurs, même s'ils sont 73% à penser n'avoir pas ou peu rencontré de freins, la «complexité des démarches», la «réglementation propre à leur activité» et l'«argent» sont les trois principaux facteurs de blocage auxquels ces créateurs ont eu à faire face (pour respectivement 40%, 35% et 28% d'entre eux). Dans ce cadre, le dispositif de l'auto-entrepreneur⁵ semble jouer un véritable rôle incitatif sur la création. D'après notre enquête, 77% des créateurs interrogés ayant opté pour ce statut affirment qu'ils n'auraient pas créé leur activité sans ce dispositif. Ainsi, la création d'activités par les retraités n'aurait sans doute pas été aussi dynamique ces dernières années sans ce dispositif.

5. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009, permet à toute personne de créer une entreprise individuelle avec une activité commerciale, artisanale ou libérale sous le régime fiscal de la micro-entreprise. À la fin décembre 2010, plus de 600 000 auto-entrepreneurs actifs étaient rattachés au RSI, ce qui a contribué à la croissance de l'ensemble des cotisants mais a également modifié les caractéristiques des assurés.

Plus généralement, depuis la mise en place du système, une augmentation de la part des entreprises créées par les seniors a été constatée: fin 2010, à l'échelle nationale, plus de 132 000 créateurs à plus de 55 ans sont dénombrés au RSI, dont 60 800 à plus de 60 ans. Parmi les cotisants au RSI ayant créé une activité après l'âge de 60 ans, 43 % ont opté pour le statut d'auto-entrepreneur et parmi ceux qui ont créé en 2009 ou 2010, 75 % ont fait ce choix.

PÔLE DU TERRITOIRE DE L'ACTIVITÉ: UNE ACTIVITÉ PEU TERRITORIALISÉE

Quel que soit leur profil, les retraités-créateurs semblent avoir créé des activités délocalisables. En effet, près de 78 % d'entre eux ont déclaré pouvoir créer leur activité ailleurs. Leur ancrage au territoire d'implantation de l'activité ne semble donc pas vraiment marqué. Très peu d'entre eux mentionnent l'utilisation de ressources locales ou spécifiques.

Toutefois, les retraités-créateurs urbains autochtones disent avoir plus de liens (60 % le déclarent) avec les professionnels locaux que les retraités-créateurs ruraux migrants (42 % déclarent un lien avec les professionnels locaux). Ceci s'explique par les trajectoires professionnelles des deux profils identifiés. En effet, pour le profil rural, nous avons noté que le retraité-créateur est nouveau-venu sur le territoire et en rupture avec son activité précédente, alors que pour le profil urbain, la création s'est faite sur place en lien avec les réseaux professionnels locaux.

LES RETRAITÉS-CRÉATEURS, UNE RÉVÉLATION DES TEMPS ACTUELS ET UNE PERSPECTIVE POUR LES TERRITOIRES RURAUX

Le premier enseignement de notre étude des retraités-créateurs est sans doute celui d'un renversement complet des représentations collectives. Traditionnellement exclus du monde économique de la production et de la performance, voire perçus comme une charge pour la société ou au mieux comme des consommateurs contraints de services médicaux et sociaux, les retraités seraient-ils en passe d'acquiescer un nouveau statut social en lien avec leur accession au statut d'actif et d'acteur économique? La montée en puissance des retraités-créateurs dans le monde économique interpelle d'autant plus qu'elle ne se réduit pas à

un palliatif à la pauvreté, mais révèle une véritable propension d'entreprendre.

Le deuxième enseignement porte spécifiquement sur le monde rural pour lequel le phénomène de création d'activités par les retraités interpelle d'autant plus qu'il heurte les représentations d'un monde vieillissant, déclinant et dépendant. Qu'on ait pu considérer les populations âgées comme un potentiel d'emplois de services induits pour les territoires ruraux paraissait déjà hétérodoxe, mais que les retraités puissent être créateurs de nouvelles richesses et d'emplois contredit le sens commun. Tandis qu'en milieu urbain, les retraités créent de l'activité sur place dans la continuité de leur activité professionnelle, les retraités des espaces ruraux sont principalement migrants. Ainsi les migrations de retraités vers le rural ne seraient-elles pas principalement résidentielles, et participeraient activement au renouvellement des économies locales.

La prise en compte des nouvelles migrations de retraités actifs dans les espaces ruraux pourrait donc amener des évolutions en termes de politiques publiques d'accueil. Une stratégie proactive d'accueil de retraités-créateurs serait-elle envisageable? Quand on sait que les retraités représentent sur certains territoires le cinquième du total des migrants (Mamdy, 2004), alors que leur venue n'est ni souhaitée, ni accompagnée, pourquoi ne pas déployer, sur cette cible particulièrement intéressante pour l'économie des territoires, les méthodes et les outils qui font leur preuve pour l'accueil d'actifs: communication dirigée, accompagnement personnalisé des créateurs, appui à l'ancrage territorial des projets, gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territorialisée. L'émergence d'une «*silver economy*» pourrait alors être l'occasion de repenser l'accueil des retraités dans les espaces ruraux du double point de vue de l'économie productive et de l'économie résidentielle.

Sur un plan scientifique, l'utilisation du modèle du triptyque de co-création montre toute sa pertinence en facilitant l'exploration des conditions de la création d'activité (réseau, territoire, accompagnement), au-delà du potentiel propre du créateur-retraité. Le modèle permet de souligner la spécificité des deux profils et le rôle particulier des réseaux affinitaires ou professionnels que l'ancienneté et l'expérience ont pu renforcer au cours des années.

Les résultats de l'étude témoignent du dynamisme et de l'activité avérée de certaines catégories de retraités, les « indépendants ». En ce sens, ils remettent en cause les frontières entre catégories sociales d'actifs et d'inactifs, et laissent penser que la place future des seniors dans la société pourrait aussi s'affirmer dans la sphère de l'économie. Contrairement aux idées reçues, le vieillissement des populations et l'accroissement de la part de personnes âgées dans la société ne signifient pas déchéance et déclin. L'analyse produite dans cet article montre au contraire que les retraités sont susceptibles d'entreprendre, de créer des activités, de produire des richesses, pour peu que le système législatif, réglementaire et fiscal les encourage.

Le cumul emploi-retraite et le statut d'auto-entrepreneur ont initié un processus prometteur. Non seulement, ils permettent aux retraités d'améliorer leur situation financière et leur reconnaissance sociale modifiant durablement les représentations liées à l'âge et à la retraite, mais ils offrent aux territoires urbains et ruraux de nouvelles perspectives de développement.

Quant à l'étude quantitative et à l'analyse factorielle distinguant deux groupes spécifiques, elles apportent une connaissance nouvelle quoiqu'encore embryonnaire d'un phénomène de société porteur d'enjeux économiques majeurs. Ce phénomène interpelle les décideurs publics sur les politiques qu'ils pourraient mettre en œuvre, en imaginant la place future que pourraient prendre les retraités dans la société locale.

■

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAC C. & GAUDEMER C. (2010). *Actif au RSI et retraité au régime général : une étude menée en collaboration avec la CNAV. Zoom sur n° 41, Régime Social des Indépendants: 8 p.*

BARNAY T. & SERMET C. (sous la direction de) (2007). *Le vieillissement en Europe : aspects biologiques, économiques et sociaux. Paris, La Documentation française.*

- BLANPAIN N. & O. CHARDON (2010).** *Projections de population à l'horizon 2060 - Un tiers de la population âgé de plus de 60 ans. INSEE Première n° 1320, Division Enquêtes et études démographiques, INSEE : 4 p.*
- BRIDENNE I. & C. METTE (2010).** *Le cumul emploi-retraite : les retraités du régime général «actifs». Cadr@ge - Etudes, recherches et statistiques de la Cnav - n° 12, Sécurité Sociale - Caisse Nationale d'Assurance Retraite : 8 p.*
- DAVEZIES L. & LEJOUX P. (2003).** *Un train peut en cacher un autre - Derrière l'économie productive, attention à l'économie présentielle. XXXIX^e Colloque de l'ASRDLF - Concentration et ségrégation, dynamiques et inscriptions territoriales, Lyon.*
- DE BRUIN A. & FIRKIN P. (2001).** *Labour market dynamics research programme. Working paper n° 4. Auckland, Massey University: 21 p.*
- GADREY J. (1996).** *L'économie des services, La Découverte.*
- GALLOUJ C. (2008).** *L'économie des services à la personne. Rueil-Malmaison, Wolters Kluwer France.*
- GUILAIN M., GRAVE N. et al. (2009).** *Enquête «Cumul emploi-retraite». Etude, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse - Direction Statistiques et Prospective - Pôle Prévisions: 19 p.*
- GUILLEMARD A.-M. (2002).** « De la retraite mort sociale à la retraite solidaire. La retraite une mort sociale (1972) revisitée trente ans après. » *Gérontologie et Société* 3 (n° 102): pp. 53-66.
- INSEE AUVERGNE (2010).** «L'Auvergne face au vieillissement de sa population.» *La Lettre*(n° 58): 7 p.
- MAMDY J.-F., ED. (2004).** *Dossier cap sur la campagne. Revue POUR, GREP.*
- PARANT A. (2007).** *Vieillesse en Europe à l'horizon 2050 : apports et limites des projections Le vieillissement en Europe. Aspects biologiques, économiques et sociaux. in Barnay T. et Sermet C. Paris, La Documentation française.*
- PONCET J.-F. & BELOT C. (2008).** *Rapport d'information sur le nouvel espace rural français. Rapport d'information n° 468. Sénat: 151 p.*
- TALANDIER M. (2007).** *Un nouveau modèle de développement hors métropolisation - Le cas du monde rural français. Thèse de doctorat nouveau régime en Urbanisme, Aménagement et Politiques urbaines, Université Paris XII - Val de Marne; Institut d'Urbanisme de Paris; C.R.E.T.E.I.L. (Centre de recherche sur l'espace, les transports, l'environnement et les institutions locales): 479 p.*
- TALANDIER M. (2008).** *L'impact économique des retraités dans les territoires. in: Vieillesse, stratégies d'accueil et développement territorial. Antony, Actes du colloque de la SFER (Société Française d'Economie Rurale).*
- UNITED NATIONS (2009).** *World Population Ageing 2009. Economics and social Affairs. New-York, United Nations - Department of Economic and social affairs - Population Division: 82 p.*
- VERBECK C., LENAIN M.-A. et al. (2011).** « Vers un nouveau modèle systémique dans l'analyse de la création d'activités et d'emplois en espace rural. » *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*(2): A paraître.
- VIMONT, C. (2001).** *Le nouveau troisième âge - Une société active en devenir.*
- VOLLET D. & ROUSSEL V. et al. (2007).** «Les retraités : quel impact socio-économique sur les territoires? Illustration à partir de la zone de Bourgneuf dans la Creuse.» *Région et Développement*(n° 26): pp. 207-223.
- WEBER P. & SCHAPER M. (2003).** *Understanding the grey entrepreneur: a review of the literature. 16th annual conference of small enterprise association of Australia and New-Zealand, Ballarat.*